ID: 022-200043677-20180214-D336-DE

Recu en préfecture le 26/02/2018

Affiché le 26/02/2018

## **DELIBERATION N° 2017/D336**



### VALORISATION LOCALE DU BOIS B ET CSR

Depuis 4 ans, en perspective de la naissance de Ti Valo, un travail technique important a été mis en place pour anticiper le développement de filières locales de consommation des matériaux dits « Combustibles » issus des chaînes de production de l'Unité des Châtelets. L'intérêt est triple :

- Garantir un écoulement sécurisé du gisement de combustibles produit par le syndicat.
- Disposer de tarifs de reprise plus intéressants que les filières actuelles type cimenteries pour le CSR et panneautiers pour le bois B;
- Permettre la mise en place de projets industriels locaux pourvoyeurs d'emplois et de développement économique.

Ce dossier a encore pris de l'ampleur avec la contractualisation du programme Zéro Gaspillage Zéro Déchet qui a placé celui-ci parmi les objectifs prioritaires du plan d'actions, en affectant également des crédits sur le sujet.

Concrètement, c'est près de 30 000 t de combustibles, issus des déchets ménagers de la zone qui sont potentiellement exploitables localement :

> CSR type fluff: 12 000 t CSR bas PCI: 9 000 t ➤ Bois B : 5 000 t

Ligneux de déchets verts : 4 500 t

Afin d'avancer sur le sujet et disposer de ressources techniques suffisantes, le syndicat est accompagné sur ces questions par un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société MAITREA, ainsi que par l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat). Le 1er travail entrepris en 2015 a été d'identifier les gros consommateurs énergétiques du territoire. Une fois identifiés, ils ont tous été destinataires d'un support de communication évoquant la possibilité de monter de nouvelles filières de production énergétiques à partir de déchets transformés. En cas d'intérêt, MAITREA se proposait de réaliser pour eux, une pré-étude d'opportunité afin de vérifier s'il existait un réel intérêt technique et économique à avancer sur un projet commun.

Concrètement, sur le territoire, cette démarche préalable a permis d'engager un travail concret avec deux industriels installés en baie de Saint-Brieuc qui étaient intéressés par la mise en place de chaufferies biomasse bois B pour leur propre besoin et celui d'activités annexes, type serres, sécheurs ou autres.

Envoyé en préfecture le 26/02/2018 Reçu en préfecture le 26/02/2018

Sur ces deux dossiers, l'un était suffisamment avancé pour qu'une candidature de type « Chaleur » puisse être déposé auprès de l'ADEME au 31 janvier de nienzales de gitrate l'écent resprisse

SOKA, installée sur Quessoy, productrice de kaolin. Ce projet inclut la conception-réalisationexploitation d'une chaufferie Bois B pour alimenter 60% des besoins énergétiques de l'entreprise ainsi que des activités complémentaires de serres et de séchage qui garantissent un mix énergétique pertinent et économique face au prix actuel du gaz. Ce projet a vocation d'absorber 12 000 t de bois B du territoire via un à plusieurs contrats d'approvisionnement qu'il conviendra de signer, notamment, entre Kerval et la nouvelle société qui sera en charge du montage et de l'exploitation de la chaudière. Afin de prendre connaissance de l'ensemble des composantes du dossier, un diaporama de présentation est annexé à la délibération.

En parallèle, étant donné l'exemplarité du projet, le fait qu'il agrège une multiplicité d'acteurs et qu'il dispose d'un potentiel de développement de réseau de chaleur public, il a été proposé la création d'une société de type SAS qui ouvre la porte à de l'actionnariat public via l'ouverture offerte par la loi de transition énergétique sur le sujet. En effet, la loi de transition énergétique du 17 août 2015 a introduit à l'article 2253-1 du CGCT, un nouvel alinéa 2 offrant une possibilité supplémentaire pour la réalisation du projet :

« Par dérogation au premier alinéa, les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire. ».

En tant que structure à l'initiative de la genèse du projet et en charge de l'approvisionnement du bois B, la SOKA a proposé à Kerval d'entrer au capital de façon minoritaire, au même titre que d'autres établissements publics déjà sollicités, comme Lamballe Terre et Mer et le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor. Ce modèle de société publique/privée garantit en effet, une plus grande synergie autour des projets de consommation énergétique locale qu'ils soient de type industriels ou publics.

Pour information, Lamballe Terre et Mer a déjà délibéré sur le sujet avec une validation d'une entrée au capital à hauteur de 50 000 €. Le SDE 22 est en cours de réflexion autour d'une participation un peu plus élevée. Est donc soumis à proposition du comité, au même titre que Lamballe terre et Mer, une potentielle entrée au capital de la société.

2º sujet évoqué lors de cette présentation des projets de valorisation locale du bois B et du CSR: la mise en place d'un module de gazéification sur le site de Ti Valo à vocation expérimentale. En effet, parallèlement aux dossiers de montage de chaufferie Bois B pour des besoins énergétiques industriels, gros consommateurs de chaleur, une deuxième option de consommation est à l'étude disposant d'un potentiel de développement sans aucun doute plus prometteur car permettant la mise en place de modules énergétiques de très petites tailles plus en phase avec le parc industriel costarmoricain.

Celle-ci correspond à l'utilisation d'une technologie différente de la combustion classique permettant d'éviter l'émission de rejets atmosphériques qui nécessitent des investissements lourds en termes de captation des fumées. Il s'agit de la gazéification qui correspond en une combustion anaérobie, en absence d'air. Technologie ancienne qui refait surface, elle est toutefois encore en développement quant à l'utilisation de combustibles type ligneux de déchets verts, Bois B et CSR.

Depuis plus d'une année, les services techniques de Kerval sont en contact avec une entreprise nantaise pourvoyeur d'une solution modulaire de gazéification : NAODEN. Cette société qui a remporté de nombreux prix d'innovation était à la recherche de partenaires afin de tester leur

Envoyé en préfecture le 26/02/2018 Reçu en préfecture le 26/02/2018

unité sur des nouveaux combustibles-déchets. A été étudié l'idée recourir à la n disposition d'un module de gazéification par l'entreprise NAODEN isurate resolutions et services informatiques expérimenter l'absorption de différentes qualités d'éditeur de solutions et services informatiques aux entreprises combustibles-déchets.

La solution retenue correspond en la signature d'une convention de location du matériel sur 7 ans, avec option d'achat. Cette convention dispose de différentes clauses permettant notamment la cessation de prestation en cas de non-atteinte des performances attendues, changement de stratégie politique, autres... Le coût de location et d'exploitation de l'équipement se monte à 50 000 € annuel, auquel se rajoute la 1<sup>e</sup> année, la mise en place d'une plateforme d'accueil + l'intégration électrique estimé à 10 000 €.

### Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- → AUTORISE le Président à échanger avec la SOKA sur la pertinence d'une entrée au capital de la société exploitante de la chaufferie Biomasse Bois B et PROPOSER au Bureau du syndicat, en cas d'intérêt, le montant retenu ;
- ► AUTORISE le Président à échanger avec NAODEN sur les conditions économiques et techniques finales du projet « gazéification sur le site de Ti Valo » et PROPOSER la convention arrêtée aux élus du Bureau du syndicat.

POUR EXTRAIT CONFORME A Saint-Brieuc, le 14 Février 2018

> Le Président Thierry BURLOT



Affiché le 26/02/2018

# COMITE SYNDICAL N°1/2018

## **LE 14 FEVRIER 2018**

#### Convocation du 02 février 2018

Nombre de membres du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-huit le quatorze à dix-sept heures trente les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : Mr Thierry BURLOT

	PRESENTS	VOTANTS
Membres titulaires	25	25
Membres suppléants	4	4
Procuration		3
	29	32

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gilles THOMAS

Autres participants : M. BABES, Comptable public Trésorerie Saint Brieuc Banlieue

Envoyé en préfecture le 26/02/2018 Reçu en préfecture le 26/02/2018

Présent ID: (22530006)677-20188214-DR36-PERATION **NOM PRENOM** LE JAN Yvon Présent **THOMAS** Gilles Présent LOUDEAC COUPÉ Présent Christian COMMUNAUTE LE CAM Pierrick Y. LE JAN **BRETAGNE CENTRE** LE BIHAN Jean-Pierre **GORÉ-CHAPEL** Isabelle Présent **MEGRET** Jean T. ANDRIEUX **BARBO** Jean-Luc Présent ANDRIEUX Thierry Présent DE SALLIER DUPIN LAMBALLE TERRE ET Stéphane **MER DUBOS** Jean Luc LEMOINE Yves Présent **NABUCET** Daniel **BRIENS** Présent Jean-Pierre **BOSSARD** Sylvie Présent **BURLOT** Thierry Présent SMITOM DE LAUNAY GEFFROY Jean-Michel Présent LANTIC LE VAILLANT Jean-Paul **Présent** QUELEN Marcel **Présent** LESAGE N. PENDU Hugues **BLANCHARD** Claude Présent BOULDÉ Marie-France Présent **BERTRAND** Jean-Luc Présent **HINAULT** Michel Présent **RAOULT** Maryse Présent **BEUZIT** Bruno **Présent RAULT** André Présent SAINT BRIEUC ARMOR LOYER Jean-Yves Présent **AGGLOMERATION** Décédé M. AVRIL **PRIDO Pascal** Présent LE MAITRE Christian **SERANDOUR** Marcel Présent **DARCHE** Patrice L. BIDAULT LE FUR C. BLANCHARD Françoise **GUIGNARD** Thibault **B. CLAESSENS RAMARD** Présent Dominique DINAN **AGGLOMERATION** LAYEC Présent Claude